
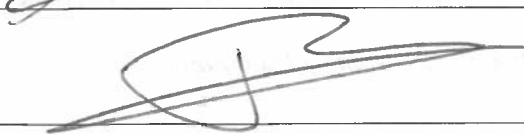


	<p>COMMUNE DE VACQUIERS PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 04/04/2024 à 20h30</p>
---	---

SIGNATURES	
de Mme la Maire, Mme CLAVEL ALBAR Virginie	
du secrétaire de séance M BATAILLE François	
Date de mise en ligne : 08/07/2024	

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/ 2024

Présidente : Virginie CLAVEL ALBAR, Maire

M François BATAILLE est élu Secrétaire de séance et en accepte les fonctions (article L2121-15 du CGCT)

L'an deux-mil-vingt-quatre, le 4 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Virginie CLAVEL ALBAR, Maire,

Conseillers municipaux	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoir à
CLAVEL ALBAR Virginie	X			
VILBOUX Mathilde	X			
BATAILLE François	X			
BEGUE Michèle	X			
JACQUOT Rodolphe	X			
RIQUET Alain	X			
GORTAN Eric			X	BOULISSIERE Jean-Emmanuel
GERMANO Corinne			X	BATAILLE François
KETTOU Missoum	X			
BOULISSIERE Jean-Emmanuel	X			
FOURNAC Emilie			X	BEGUE Michèle
OBELLIANNE Delphine			X	VILBOUX Mathilde

Nombre de conseillers en exercice : 12

Ordre du jour du Conseil municipal

Séance du 04/04/2024

Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 04/04/2024

Mme la Maire propose au conseil municipal de passer directement à l'examen de l'ordre du jour.

L'ordre du jour comporte 11 délibérations.

Contres ? 0 Abstentions ? 0 Refus de vote ? 0 **Adopté : 12 ;**

Ordre du jour

- Etat annuel 2023 présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du conseil municipal de Vacquiers (*délibération non soumise au vote*)

Ressources Humaines

- Délibération instaurant une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (*délibération*)
- Délibération portant suppression de postes (*délibération*)

Finances

- 4) Demande de subvention pour l'achat de matériel d'entretien pour équiper l'école élémentaire (*délibération*)
 - 5) Demande de subvention pour l'achat de mobilier scolaire pour équiper une partie des classes de l'école élémentaire (*délibération*)
 - 6) Vote du compte de Gestion de la Commune Exercice 2023 et vote du compte de Gestion de la Caisse des Ecoles Exercice 2023 (*délibération*)
 - 7) Approbation du compte administratif de la Commune Exercice 2023 (*délibération*)
 - 8) Approbation du compte Administratif de la Caisse des Ecoles Exercice 2023 (*délibération*)
 - 9) Affectation du Résultat de l'Exercice 2023 au Budget Primitif de l'Exercice 2024 de la Commune(*délibération*)
-
- 10) Vote des taux d'imposition (*délibération*)
 - 11) Adoption du Budget Primitif de l'Exercice 2024 de la Commune (*délibération*)

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14/03/2024

Mme la Maire propose de passer à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14/03/2024. Aucune remarque n'est formulée.

Qui est contre ? 0 ; Qui s'abstient ? 0 ; Qui refuse de prendre part au vote ? 0 ; **Adopté : 12.**

Le procès-verbal de la séance du 14/03/2024 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend acte.

Examen des points de l'ordre du jour

- 1) **Délibération 2024-013 - Etat annuel 2023 présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du conseil municipal de Vacquiers**

Exposé

Madame la Maire, expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Madame la Maire expose ce qui suit :

Dans le but d'instaurer des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la loi du 27 décembre 2019 dans ses articles 92 dernier alinéa et 93 relative à l'Engagement et à la Proximité, codifiés dans le Code général des collectivités a instauré l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil.

Ainsi, l'article I-2123-24-11 du Code général des Collectivités Territoriales précise que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

La nature des indemnités concernées sont celles afférentes à l'exercice de tout mandat ou de toute fonction.

Cette notion recouvre :

L'ensemble des mandats et fonctions exercés non seulement au sein des communes, départements, régions et établissements à fiscalité propre mais également ceux au sein de tout syndicat.

Les mandats et fonctions exercés au sein de toute société mentionnée au livre V de la première partie du CGCT, que sont les sociétés d'économie mixte ou les sociétés publiques locales, ou leurs filiales à toutes les deux.

Soit, toutes les sommes perçues par les élus au titre de leurs mandats et fonctions, au titre d'un exercice, doivent y être mentionnées et ce même si elles n'ont pas formellement l'intitulé « indemnités ».

Concernant le formalisme lié à la présentation de cet état, il n'y a pas de contrainte formelle hormis la mention des montants en euros bruts avant toute retenues fiscales ou sociales. Il est recommandé d'indiquer les montants par mandat ou par fonction, de manière nominative pour une pleine visibilité des indemnités allouées.

Cet état doit être communiqué à l'ensemble des membres du Conseil municipal avant l'examen du budget pour l'exercice suivant.

Cet état ne fait pas l'objet d'un vote.

Pour 2023, l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil municipal de Vacquiers est le suivant :

Etat récapitulatif des indemnités des élu(e)s de Vacquiers, perçues en 2023									
COMMUNE DE VACQUIERS				PETR du PAYS du SUD TOULOUSAIN					
Nom prénom	Mandat	Libellé	Montants bruts en €	Mandat	Libellé	Montants bruts en €			
CLAVEL ALBAR Virginie	Maire	Indemnité fonction	23 604.24 €	Vice-	Indemnité fonction	1 941.78 €			
		remboursements des frais	0.00 €	Président	remboursements des frais	0.00 €			
		avantage en nature	0.00 €	e	avantage en nature	0.00 €			
COMMUNE DE VACQUIERS				C.C.F. (Communauté de Communes du Frontonnais)			RESEAU 31		
Nom prénom	Mandat	Libellé	Montants bruts en €	Mandat	Libellé	Montants bruts en €	Mandat	Libellé	Montants bruts en €
BATAILLE François	Maire- Adjoint	Indemnité fonction	9 636.36 €	Vice- Président	Indemnité fonction	9 156.27 €	Vice- Président	Indemnité fonction	4 550.52 €
		remboursements des frais	0.00 €		remboursements des frais	0.00 €		remboursements des frais	0.00 €
		avantage en nature	0.00 €		avantage en nature	0.00 €		avantage en nature	0.00 €
COMMUNE DE VACQUIERS									
Nom prénom	Mandat	Libellé	Montants bruts en €						
JACQUOT Rodolphe	Maire- Adjoint	Indemnité fonction	0.00 €						
		remboursements des frais	0.00 €						
		avantage en nature	0.00 €						
COMMUNE DE VACQUIERS									
Nom prénom	Mandat	Libellé	Montants bruts en €						
VILBOUX Mathilde	Maire- Adjointe	Indemnité fonction	7 709.04 €						
		remboursements des frais	0.00 €						
		avantage en nature	0.00 €						
COMMUNE DE VACQUIERS									
Nom prénom	Mandat	Libellé	Montants bruts en €						
BEGUE Michèle	Maire- Adjointe	Indemnité fonction	9 636.36 €						
		remboursements des frais	0.00 €						
		avantage en nature	0.00 €						

Le Conseil Municipal prend acte de l'état annuel des indemnités versées en 2023 aux élus locaux qui lui a été présenté.

2) Délibération 2024-014 - Délibération instaurant une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Exposé

Madame la Maire, expose la délibération au conseil municipal

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis préalable du Comité Social Territorial en date du 27/02/2024

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la

fonction publique territoriale. Elle vise à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics percevant une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000€.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, sachant que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées ne sont pas à prendre en compte.

La prime prévue est versée par :

- l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;
- chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers (article 5 du décret n°2023-1006 du 31/10/2023).

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide :

Article 1 :

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	220€ (dans la limite de 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	212€ (dans la limite de 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	204€ (dans la limite de 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	196€ (dans la limite de 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	188 € (dans la limite de 400 €)

Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	184€ (dans la limite de 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	180€ (dans la limite de 300 €)

L'attribution de la prime à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

3) Délibération 2024-015 - Délibération portant suppression de postes

Exposé

Madame la Maire, expose la délibération au conseil municipal

Délibération

Madame la Maire expose au conseil municipal qu'un certain nombre de postes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité social territorial rendu le 27/02/2024 ;

Madame la Maire expose au conseil municipal que dans le cadre d'avancements de grade, de réussite à des concours ou examens, de départs en retraite, de changement de filière,

le Conseil municipal a créé les postes afin de pouvoir nommer les agents sur de nouveaux grades.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient désormais de supprimer les postes occupés précédemment par ces mêmes agents. Il est donc proposé au conseil municipal de supprimer ces postes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide :

Article 1 :

De supprimer les postes suivants à compter du 05/04/2024 :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (35h)
- 1 poste d'ATSEM Principal de 2^{ième} classe à temps complet (35h)
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ième} classe à temps non complet (33h hebdomadaires)
- 1 poste d'ATSEM Principal de 1^{ière} classe à temps non complet (33h hebdomadaires)
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ième} classe à temps non complet (31h30 hebdomadaires)
- 2 postes d'adjoints techniques de 1^{ière} classe à temps complet (35h)
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe à temps complet (35h)
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe à temps non complet (18h hebdomadaires)
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe à temps non complet (14h15 hebdomadaires)
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (29,58h hebdomadaires)
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe à temps non complet (15.46h hebdomadaires)
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe à temps non complet (22h hebdomadaires)
- 1 poste de rédacteur à temps complet (35h)

Article 2 :

De mettre à jour le tableau des effectifs.

TABEAU DES EMPLOIS MAIRIE DE VACQUIERS - 4 AVRIL 2024

N° interne	Grades	Cat égor ies	Effectifs	
			TC	TNC
Service administratif				
1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	
2 3	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	C	1	1 (31.5h)
Service scolaire				
4	A.T.S.E.M principal de 2 ^{ème} Classe	C	1	
5	Adjoint technique	C	1	
Services Techniques – Entretien – Restauration scolaire – ALAE				
6 7 8 9 10	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	2 (29.52h et 33.83h)
11	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1 DISPONIBILITE	

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

4) Délibération 2024-016 - Demande de subvention au CD31 pour l'acquisition de matériel d'entretien pour la nouvelle école élémentaire

Exposé

Madame Michèle BEGUE, Maire-Adjointe, expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la nouvelle école élémentaire sera réceptionnée pour la rentrée de septembre 2024. Ce nouveau bâtiment va compter 6 classes dont une salle mutualisée arts plastiques et ALAE, une salle des professeurs, un bureau direction, des sanitaires et vestiaires, et des couloirs.

Il est nécessaire de prévoir dès à présent le matériel d'entretien adapté pour effectuer un entretien qui respecte les nouvelles surfaces et revêtements, qui soit efficace et adapté à la géométrie des lieux, et qui facilite le travail des agents en termes d'organisation et de confort de travail.

Il est proposé l'acquisition d'une autolaveuse adaptée et ses batteries, de 2 aspirateurs dorsaux et les batteries associées, le produit adapté aux nouvelles surfaces, et de matériel adapté pour le balayage des grands couloirs, et pour le nettoyage des grandes surfaces vitrées.

Après consultation de différents fournisseurs, les devis proposés pour la fourniture de ce matériel s'élèvent à un montant de 5 567,74 € H.T.

Madame la Maire propose de demander l'aide maximale au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition du matériel d'entretien pour l'école élémentaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve** le projet d'acquisition de matériel d'entretien adapté pour l'école élémentaire,
- **Autorise** Madame la Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour cette dépense,
- **Précise** que cette dépense sera inscrite au budget.

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

5) Délibération 2024-017 - Demande de subvention au CD31 pour l'acquisition de mobilier scolaire pour l'aménagement des classes de l'école élémentaire

Exposé

Madame Michèle BEGUE, Maire-Adjointe, expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la nouvelle école élémentaire sera réceptionnée pour la rentrée de septembre 2024, et qu'une classe élémentaire supplémentaire va ouvrir pour cette rentrée. Il est nécessaire d'une part d'acquérir du mobilier scolaire supplémentaire pour répondre au besoin d'une classe supplémentaire.

D'autre part, le matériel actuellement utilisé dans les classes doit être en partie remplacé. Il est donc proposé de renouveler 2 classes pour cette année. Le besoin de renouvellement des autres classes sera réévalué ultérieurement.

Après consultation de différents fournisseurs, les devis proposés pour aménager 3 classes en bureaux et chaises s'élèvent à un montant de 19 000 € H.T.

Madame la Maire propose de demander l'aide maximale au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition de ce mobilier scolaire.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve** le projet d'acquisition de mobilier scolaire pour équiper la nouvelle classe élémentaire et renouveler le mobilier scolaire de 2 classes de l'école élémentaire,
- **Autorise** Madame la Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour cette dépense,
- **Précise** que cette dépense sera inscrite au budget.

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

Présentation du budget

Madame la première adjointe Mathilde VILBOUX, adjointe aux finances, présente un document Powerpoint avec des éléments pour le vote du budget



CA 2023
BUDGET 2024

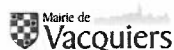


Rappel du calendrier budgétaire

- Janvier-février 2023 : identification des besoins
- 20 mars 2023 : Commission finances présentation résultats et analyse financière.
- 27 mars : Commission finances
- Décisions modificatives en cas de besoin en cours d'année



BILAN 2023



2023 : année du démarrage de la construction de l'école élémentaire

- Réalisation des études (diag amiante, relevé des réseaux, géométrage, études géotechniques, études techniques AMO)
- Accompagnement de l'AMO pour la conception, la rédaction du cahier des charges pour les entreprises et l'analyse des offres
- Passage d'un marché public pour les travaux au printemps
- Accompagnement de l'AMO pour la validation des études techniques des entreprises, la réalisation et le suivi du planning, le suivi du chantier et la validation des propositions de factures
- Démarrage des travaux : démolition et désamiantage en juillet-août, Démarrage de la construction en septembre
- Réunion de chantier hebdomadaire

=> Le chantier est dans les temps pour une remise du bâtiment dans l'été, pour une ouverture de l'école à la rentrée de septembre

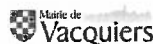


2023 : année du démarrage de la construction de l'école élémentaire

- Enveloppe du projet : 2 293 250 € HT de travaux + 311 500 € HT d'études

	Etudes	Travaux
Dépenses réalisées en 2023	170 500 € (60%)	571 000 € (20%)
Dépenses attendues en 2024	108 400 € (40%)	1 722 250 € (80%)

- Subventions notifiées : 1 517 300 € (en attente 486 600€)
 - CD31 : 917 300 €
 - Etat : 300 000 € (en attente pour 300 000 € supplémentaires)
 - CAF : 300 000 €
 - En attente ADEME 51600 € et FEDER 135 000 €
- Emprunt de 1 M€ contracté avec La Banque Postale à un taux fixe de 3,85% sur une durée de 30 ans, démarrage du remboursement en 2024
- Besoin d'un prêt relais dans l'attente du versement des subventions



CA 2023

Fonctionnement	2023	Investissement	2023
Dépenses	1 079 199,81 €	Dépenses	1 049 300,00 €
Recettes	1 160 283,65 €	Recettes	1 190 064,61 €
Résultat	81 083,84 €	Résultat	140 764,61 €
Report 2022	221 732,14 €	Report 2022	693 338,75 €
Résultat Final	302 815,98 €	Résultat Final	834 103,36 €



CA Caisse des Ecoles 2023

Fonctionnement	2023	Investissement	2023
Dépenses	11 755,16 €	Dépenses	0 €
Recettes	11 755,16 €	Recettes	0 €
Résultat	0 €	Résultat	0 €
Report 2022	0 €	Report 2022	0 €
Résultat Final	0 €	Résultat Final	0 €



Un résultat satisfaisant malgré les investissements engagés

En raison :

- d'une dynamique importante des bases,
- et d'efforts de gestion constants : la stabilité des recettes et des dépenses de fonctionnement indique une parfaite maîtrise des charges.

La présentation du résultat de l'analyse financière réalisée par le conseiller aux décideurs locaux montre que la santé financière de la commune est saine. Des efforts sont à constater :

- la hausse des dépenses reste constante malgré l'inflation, ce qui montre un effort particulier de maîtrise des dépenses
- la capacité d'autofinancement est positive et bonne pour notre commune
- le fond de roulement est élevé (459 jours) sachant qu'en moyenne en France elle est de 60 jours

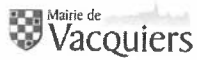
Des excédents de fonctionnement ont été réalisés grâce à la dynamique des bases associé à la gestion rigoureuse des dépenses.

Cette situation permet de pouvoir continuer à investir et fonctionner, ce qui est très encourageant pour soutenir les projets à venir.



Solde Intermédiaires de Gestion

	2022	2023
EBF Excédent brut de fonctionnement	99 317,74	158 618,71
Produits de fonctionnement courant	936 998,27	1 066 534,83
Charges de fonctionnement courant	837 680,53	897 916,12
Taux d'EBF	10,60 %	15,01 %
CAF	89 588,28	134 986,55
Produits réels	942 815,15	1 061 722,05
Charges réelles	853 226,87	906 735,50
Taux de CAF brute	9,50 %	14,60 %
CAF NETTE	42 168,24	106 201,42
Remboursement dette	47 420,04	46 785,13
FRNG	915 378,07	1 140 773,51
Fonds de roulement en nombre de jours de charges réelles	391,59	459,21
Encours Dettes financières à moyen et long terme	165 971,58	1 117 486,45



AFFECTATION DU RESULTAT

	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT			
Résultat de clôture	187 040,23 €	221 732,14 €	302 825,98 €
Report à nouveau créditeur	187 040,23 €	221 732,14 €	302 825,98 €
INVESTISSEMENT			
Résultat de clôture	798 993,06 €	693 338,75 €	834 103,36 €
Report à nouveau créditeur	798 993,06 €	693 338,75 €	834 103,36 €
Financement de l'investissement (compte 1068)			



PERSPECTIVES 2024

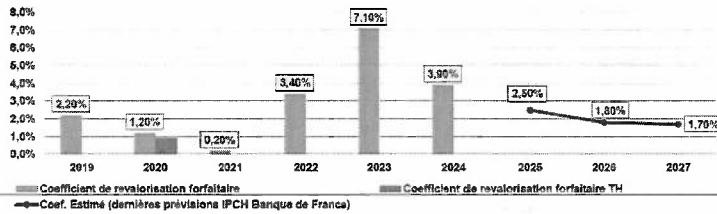
Donc un contexte économique toujours tendu

vers une croissance mesurée, une baisse de l'inflation et une réduction du déficit public

CROISSANCE	+1,0 % en 2023 (anticipée) +1,4 % en 2024 (prévisionnelle) !!! Annonce récente du Ministre : + 1 %	Selon les prévisions de la Banque de France, l'ensemble des composantes de l'inflation se replierait en 2024. En moyenne annuelle, l'inflation totale reculerait à 2,6 %. Toutefois, ces prévisions sont réalisées sur la base d'une accalmie des prix de l'énergie mais..... + 10 % en 02/24
INFLATION	+4,9 % en 2023 (anticipée) +2,6 % en 2024 (prévisionnelle)	
DÉFICIT PUBLIC	4,9 % en 2023 (anticipée) 4,4 % du PIB en 2024 (prévisionnel) 2,7 % en 2027 (prévisionnel)	
LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES	Objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités à un rythme inférieur à l'inflation - 0,5 %. En vue du ROB : les collectivités doivent présenter leur objectif concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes (article 17 de la loi)	

Un rebond de l'inflation française à prévoir jusqu'en 2024 pour l'évolution des bases fiscales

Coefficient de revalorisation des bases et Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH)

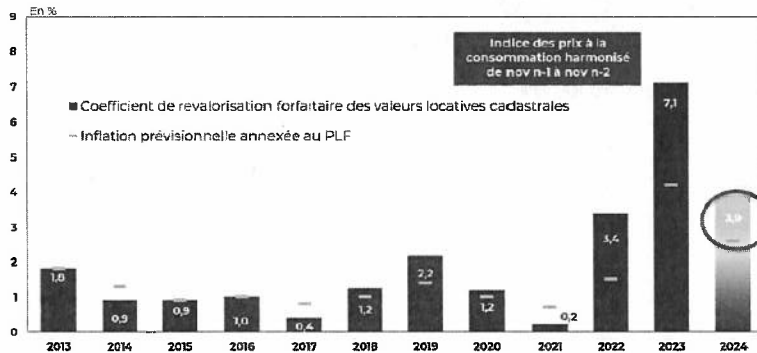


Sources : Banque de France et Finance Active

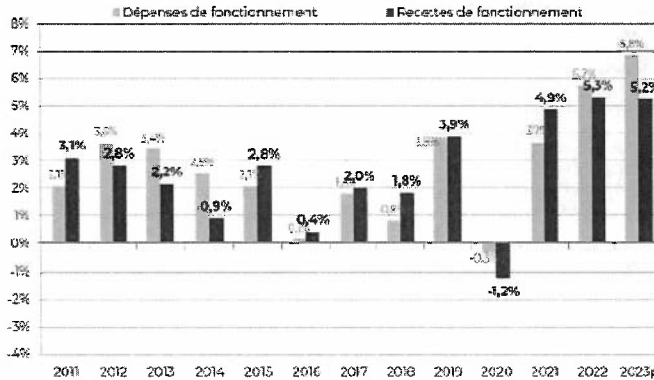
Depuis 2018, et comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI), les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). À noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH constaté en novembre 2023 étant de +3.9% par rapport à novembre 2022, le coefficient légal appliqué sur les bases 2024 est donc de 1,039 (contre 1,071 en 2023). En 2025, l'inflation devrait s'élever aux alentours des 2,5% puis devrait encore ralentir en 2026 autour de 2%.

Les valeurs locatives cadastrales



Évolution des recettes et dépenses de fonctionnement du bloc communal



Source : tableaux DGFIP, prévisions La Banque Postale

Évolution des dépenses de fonctionnement en 2023

Collectivités locales : + 5,8 %

Bloc communal (budgets annexes compris) : + 6,8 %

Évolution des recettes de fonctionnement en 2023

Collectivités locales : + 3,2 %

Bloc communal (budgets annexes compris) : + 5,2 %



Que retenir de la loi de finances 2024

- Un abondement stable des dotations pour l'instant
- Stabilité des fonds de péréquation, mais il faut rester prudent, au vu de la situation économique nationale (on parle de 50 milliards d'économies d'ici 2027)
- Demande aux communes de maîtriser les dépenses : les charges doivent être contenues dans une augmentation inférieure à l'inflation - 0,5%

=> Intégrer dès à présent dans la gestion de notre budget des économies qui vont être très certainement demandées aux communes (baisse des dotations à venir)

Le contexte communal

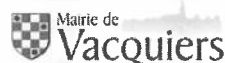
Des dépenses de fonctionnement encore en forte hausse pour l'alimentation, des efforts importants réalisés sur les autres postes => vers des prévisions toujours à la hausse

	Dépenses 2022	Dépenses 2023	Évolution	Causes	Prévisions 2024
 Electricité	65 000€	50 000 €	- 23 %	économies d'énergie (chauffage école élém supprimé)	+ 10% d'augmentation du prix de l'énergie + conso cantine
 Eau/ assainissement	7 000€	5500 €	- 20 %	réduction fuite eau	+6% du prix de l'eau + conso école
 Gaz et Fioul	9 000 €	8 000 €	- 10 %	suppression du gaz cantine	+ 10% d'augmentation du prix de l'énergie mais suppression fioul
 Carburants	2 000 €	2 200 €	+ 10 %		
 Alimentation	56 500 €	67 700 €	+ 20 %	Forte hausse des prix	+ 8% hausse des prix

Le contexte communal : les services

ALSH : une solution pérenne à trouver

	2022	2023	2024 : prévisions	2025 : prévisions
Fonctionnement	Accueil Cépet	Accueil 4 structures extérieures	6 mois accueil ext 6 mois ALSH St Sauveur-Vacquiers	ALSH St Sauveur-Vacquiers
Dépenses	3 300 €	14 150 €	4 000 € Semestre 1 8 000 € Semestre 2 Soit 12 000 €	16 000 €



Caisse des écoles

73 € par enfant x 160 enfants

Budget total : 11 680 €

Rappel : intégration des lignes de dépenses de la Caisse des Ecoles directement dans le budget

Possibilité de ligne supplémentaire pour projets

	Dépenses 2023	Prévisions 2024
Fournitures scolaires	6700 €	6700 €
Coopérative scolaire	3520 €	3520 €
Sorties scolaires	432 €	1460 €
Piscine	870 €	Intégration de l'ancienne ligne piscine mais à répartir par les directrices Plus de piscine



Projet Espace Naturel Sensible Forêt Royale

Phase 1 : Acquisition de parcelles

Phase 2 : Classement ENS en cours au département

Phase 3 : Définition du Plan de gestion de l'ENS

Phase 4 : Définition et mise en place des actions

Budget total

acquisition : **120 793€**

	Dépenses 2023	Dépenses 2024	Recettes associées
Acquisition parcelles prop 1	80 625,24 €		60 580 €
Acquisition parcelles prop 2		20 431,08 €	
Acquisition parcelles prop 3		19 740,24 €	repoussée
Accompagnement plan de gestion		10 000 €	6 000 €
			Premières études (inventaire) en 2023 pour la définition du plan de gestion



Zoom sur le budget des festivités

Evènements programmés en 2024 :

- 31 Notes d'été partenariat CD31  500€

- Inauguration de l'école élémentaire  4000€

- Inauguration du Plateau de l'église et du nouveau chemin du patrimoine 1500€

Budget total :

14 800€

	réalisé 2023	proposition 2024
Association parents d'élèves (Le Relais)	200	200
Basket (VBB)	3000	3000
Chasse (société Saint-Hubert)	100	100
Comité des fêtes	630	6000
Cyclisme (US VACQUIERS guidon sprint)	110	110
Ecole de musique (la note bleue)	400	400
Bibliothèque (Foyer rural)	1000	1000
Foyer Rural (dont badminton et couture)	650	650
Gym Vacquiers	110	110
Pétanque	200	200
Tennis (TCV)	300	300
Les Ours de Vacquiers - judo	100	100
APOIRC	100	100
FNACA	100	100
CMEJ		500
coopérative scolaire		3520

Zoom sur les subventions aux associations

Budget total

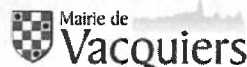
associations :

8 350 €

subventions : **12 370 €**

+ Ajout d'une ligne pour les projets du CMEJ

Intégration de la ligne coopérative scolaire de la caisse des écoles



Zoom sur le budget du personnel

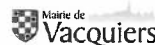
Contexte 2024 : une année d'adaptations pour le service scolaire

- Fermeture d'une classe maternelle et ouverture d'une classe élémentaire
- Ouverture du nouveau bâtiment élémentaire
- Nombre d'enfants accueillis en ALAE en hausse
- Départ à la retraite en aout d'un agent d'animation et d'entretien
- Poste PEC à réaffecter
- Intégration d'un animateur contractuel ALAE du midi au contrat LEC

Contexte autres services :

- Stagiairisation de l'agent postal communal
- Peu de visibilité sur les arrêts maladie à remplacer

Une réorganisation générale des services liés aux écoles sera nécessaire pour la rentrée 2024



Zoom sur le budget du personnel

Augmentation de 5,9 % :

Salaires bruts chargés des agents communaux, à iso-périmètre

Avancements compris

Agent Postal Communal stagiairisé à compter du 10/05/2024 (8 mois + 4 mois contractuel)

Remplacements d'arrêt maladie actuels et potentiels

Prime de pouvoir d'achat : 2200€

Dépense sociale chèques culture 900€

BUDGET TOTAL :

459 340 €

(versus 432 202 € en 2023)

Zoom sur le budget des élus

- Légère augmentation du chapitre 65 par rapport à l'année 2023, d'un montant de 62 800 €, environ soit 2,7 % d'augmentation sur ce poste des élus (61 100 € en 2023).
- Légère hausse du fait de l'augmentation du point comme pour le personnel

Budget Total
62 800 €

Zoom sur le budget du personnel : dotations, remboursements et participations

Nature de l'aide	Montant
Participation de La Poste (Agent Postal Communal)	13 680€
Remboursement Assurance (arrêts maladie ou accident du travail)	Inconnu à ce jour €
TOTAL	> 13680 €

Ces dotations n'entrent pas dans le budget du personnel au chapitre 012 mais doivent être considérées pour l'évaluation correcte des dépenses de personnel attendues



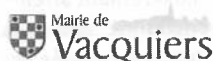
Zoom sur l'état de la dette communale

Dossiers	Organismes	Prêts	Capital Restant dû 31/12/2024	Périodicité	Annuités	Interets	Capital	Fin du Prêt
Salle de Réunion Sanitaires et Annexes		48 000 €	9 665,23 €	Annuelle	3 469,66 €	367,28 €	3 102,38 €	Février 2026
Salles Sportives et Associatives		211 000 €	52 749,85 €	Trimestrielle	16 349,87 €	2 283,19 €	14 066,68 €	Septembre 2028
Restauration Eglise		100 000 €	33 183,37 €	Trimestrielle	7 383,28 €	1 529,75 €	5 853,53 €	Décembre 2029
Ecole Élémentaire		1 000 000 €	975 000 €	Trimestrielle	54 062,13 €	29 062,14 €	24 999,99 €	Janvier 2054
TOTAL		1 359 000 €	1 070 598,45 €		81 264,94 €	33242,36 €	48 022,58 €	

Zoom sur les dépenses d'investissement

[Lien vers tableau Excel](#)

Nécessité de contracter un prêt relais dans l'attente du versement des subventions, certaines pouvant mettre 1 ou 2 ans à être versées (en cours de négociation)



Pour le crédit de l'école élémentaire, il a été fait le choix d'un taux fixe plutôt qu'un taux variable (indexé sur le taux du livret A) par prudence, l'incertitude des taux de livret A étant trop grande sur les 30 prochaines années.

Après l'école, les prochaines priorités seront la cantine et le cimetière. Des études sont lancées pour le cimetière. Une étude de faisabilité est lancée pour la cantine, sur le foncier communal dans le cas où les locaux existants ne suffiraient pas.



Taux d'imposition des autres communes de la CCF

Taux d'imposition 2023	Taxe d'Habitation (résidences secondaires)	Taxe Foncière Bati	Taxe Foncière Non Bati
Bouloc	20,32	42,13	70,93
Castelnau d'estretfonds	18,71	38,46	74,28
Cépet	20,8	48,47	97,25
Fronton	20,72	43,12	77,05
Gargas	12,57	28,98 (base 2020)	55,64 (base 2020)
Saint-Rustiee	21,19	43,56	126,94
Saint Sauveur	16,7	35,62	59,93
Vacquiers	17,01	33,79	65,29
Villaudric	16,43	43,44	95,82
Villeneuve lès Bouloc	15,41	30,40	57,15



Taux d'imposition communaux

	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Moy. communes / EPCI en France en 2021
Taxe d'Habitation	16,84	17,01	17,01 Abattement de 30% Supprimée des recettes des communes sur résidences principales	17,01 Abattement de 30% supplémentaire Supprimée des recettes des communes sur résidences principales	17,01 Pour les résidences secondaires uniquement	17,01	24,6
Taxe foncière Bati	9,71	9,81	9,95	32,81	33,79	33,79	48,2
Taxe foncière Non Bati	60,07	60,67	61,55	63,4	65,29	65,29	72,3

TFB = somme des anciennes parts communales et départementales



Proposition de taux d'imposition pour 2024

Les études prospectives permettent de réaliser les projets.

Toutefois un chantier important reste à venir avec le personnel à recruter pour répondre aux besoins grandissants et évolutifs. Plus le chantier de la cantine qui devient la nouvelle priorité du mandat.

Par ailleurs, il est important de démontrer à l'Etat qu'un effort fiscal existe sur la commune, au moment où il va y être particulièrement attentif. Il est essentiel de conserver les dotations de l'Etat pour le fonctionnement de la commune.

C'est pourquoi il est proposé une augmentation raisonnée des taux de 1,5 %.

	Taux 2022	Taux 2023	Proposition de taux 2024	Taux moyen communaux niveau départemental 2022
Taxe d'Habitation Résidences secondaires	17,01 %	17,01 %	17,27 %	49,50 %
Taxe Foncière Bati	33,79 %	33,79 %	34,30 %	49,50 %
Taxe Foncière Non Bati	65,29 %	65,29 %	66,28 %	95,55 %

6) Délibération 2024-018 - Vote des comptes de gestion de la Commune et de la Caisse des Ecoles – Exercice 2023

Exposé

Madame Mathilde VILBOUX, Maire-Adjointe, expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'Exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'Exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant :

- L'exactitude
- La sincérité
- La régularité des comptes de la Commune

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets annexes.

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; transmis par le Trésor Public.

Madame La Maire déclare que les Comptes de Gestion du Budget Principal et de la Caisse des Ecoles dressés pour l'Exercice 2023 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

Résultats budgétaires de l'exercice

11500 - VACQUIERS -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 617 733,26	1 206 729,14	4 824 462,40
Titres de recette émis (b)	1 195 618,00	1 241 312,38	2 436 930,38
Réductions de titres (c)	5 553,39	81 028,63	86 582,02
Recettes nettes (d = b - c)	1 190 064,61	1 160 283,65	2 350 348,26
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 444 922,68	1 206 729,14	4 651 661,82
Mandats émis (f)	1 083 087,06	1 087 612,42	2 170 699,48
Annulations de mandats (g)	33 797,06	8 412,61	42 199,67
Depenses nettes (h = f - g)	1 049 300,00	1 079 199,81	2 128 499,81
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	140 764,61	81 083,84	221 848,45
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11500 - VACQUIERS -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	693 338,75		140 764,61		834 103,36
Fonctionnement	221 732,14		81 083,84		302 815,98
TOTAL I	915 070,89		221 848,45		1 136 919,34
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	915 070,89		221 848,45		1 136 919,34

7) Délibération 2024-019 - Approbation du compte administratif de la Commune Exercice 2023

Exposé

Madame la Maire sort de la salle du conseil. Madame Mathilde VILBOUX, Maire-Adjointe, expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Le Conseil Municipal dans le cadre du débat du Compte Administratif de l'Exercice 2023 élit son Président de séance Mathilde Vilboux afin qu'il procède à la présentation du Compte Administratif du Budget Principal.

Elle demande à l'assemblée :

1* de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Commune de Vacquiers - Budget Communal - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 079 199,81	G	1 160 283,65
	Section d'investissement	B	1 049 300,00	H	1 190 064,61
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	221 732,14 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	693 338,75 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 128 499,81	= G+H+I+J	3 265 419,15
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 391 482,59	L	1 857 702,57
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 391 482,59	= K+L	1 857 702,57
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 079 199,81	= G+I+K	1 382 015,79
	Section d'investissement	= B+D+F	3 440 782,59	= H+J+L	3 741 105,93
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 519 982,40	= G+H+I+J+K+L	5 123 121,72

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 2 391 482,59	L 1 857 702,57
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	345 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 512 702,57
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	21 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 547,28	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2022001	Opération d'équipement n° 2022001	100 100,83	
2023001	Opération d'équipement n° 2023001	2 253 451,23	
2023002	Opération d'équipement n° 2023002	8 383,25	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

2* de constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		693 338.75 €		221 732.14 €	0.00 €	915 070.89 €
Opérations de l'Exercice	1 049 300.00 €	1 190 064.61 €	1 079 199.81 €	1 160 283.65 €	2 128 499.81 €	2 350 348.26 €
Totaux bruts 2023	1 049 300.00 €	1 883 403.36 €	1 079 199.81 €	1 382 015.79 €	2 128 499.81 €	3 265 419.15 €
Résultat brut de l'Exercice		140 764.61 €		81 083.84 €		221 848.45 €

Résultats de clôture		834 103.36 €		302 815.98 €		1 136 919.34 €
Restes à réaliser	2 391 482.59 €	1 857 702.57 €			2 391 482.59 €	1 857 702.57 €
Totaux cumulés	3 440 782.59 €	3 741 105.93 €	1 079 199.81 €	1 382 015.79 €	4 519 982.40 €	5 123 121.72 €
Résultats Définitifs		300 323.34 €		302 815.98 €		603 139.32 €

3* de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **hors de la présence de Madame La Maire**, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'approuver** le compte administratif relatif au Budget Primitif 2023
- **De charger** Le Président de séance de toutes les démarches pour la bonne résolution des présentes

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	7	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	11
Nombre de votes Pour	11	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

8) Délibération 2024-020 - Approbation du compte Administratif de la Caisse des Ecoles - Exercice 2023

Exposé

Madame Mathilde VILBOUX, Maire-Adjointe, expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Le Conseil Municipal dans le cadre du débat du Compte Administratif de l'Exercice 2023 élit son Président de séance Mathilde VILBOUX afin qu'il procède à la présentation du Compte Administratif de la Caisse des Ecoles.

Elle demande à l'assemblée :

1* de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	11 755,16	G	11 755,16
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	11 755,16	= G+H+I+J	11 755,16
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	11 755,16	= G+H+K	11 755,16
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+I+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	11 755,16	= G+H+I+J+K+L	11 755,16

2* de constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			0	0	0	0
Opérations de l'Exercice			11 755,16	11 755,16	11 755,16	11 755,16
Totaux			11 755,16	11 755,16	11 755,16	11 755,16
Intégration résultats par opération d'ordre non budgétaire Ou autre						
Résultats de clôture			11 755,16	11 755,16	11 755,16	11 755,16
Restes à réaliser			0	0	0	0
Totaux cumulés			11 755,16	11 755,16	11 755,16	11 755,16
Résultats Définitifs			11 755,16	11 755,16	11 755,16	11 755,16

3* de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **hors de la présence de Madame La Maire**, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'approuver** le compte administratif relatif au Budget Primitif 2023
- **De charger** le Président de séance de toutes les démarches pour la bonne résolution des présentes

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	7	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	11
Nombre de votes Pour	11	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

12) Délibération 2024-021 - Affectation du Résultat de l'Exercice 2023 au Budget Primitif de l'exercice 2024 de la Commune

Exposé

Madame la maire revient dans la salle du conseil. Madame Mathilde VILBOUX, Maire-Adjointe, expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Le Conseil Municipal se prononce sur l'affectation du résultat de l'Exercice 2023 qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

- Recettes : + 1 160 283.65 €
- Dépenses : - 1 079 199.81 €
- Résultat de l'Exercice : + 81 083.84 €
- Résultat Reporté Excédentaire 2022 : + 221 732.14 €
- Résultat de fonctionnement cumulé à affecter : + 302 815.98 €

Section d'Investissement

- Recettes : + 1 190 064.61 €
- Dépenses : - 1 049 300.00 €
- Résultat de l'Exercice : 140 764.61 €
- Solde d'exécution d'investissement reporté 2022 (c/001) : + 693 338.75 €
- Résultat d'Investissement cumulé : + 834 103.36 €
- Solde des Restes à Réaliser : - 533 780.02 € (+1857702.57€-2391482.59 €)
- Total : + 300 323.34 €

Et DECIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- l'excédent de la section d'investissement est affecté en recettes d'investissement et porté sur la ligne 001 "solde d'exécution d'investissement reporté" : + 834 103.36 €.
- d'affecter au compte 1068 « Excédent de Fonctionnement capitalisés » : **Néant**
- le surplus de la section de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté » + 302 815.98 €.

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

13) Délibération 2024-022 - Vote des taux d'imposition

Exposé

Madame Mathilde VILBOUX, Maire-Adjointe, expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Madame la Maire informe l'Assemblée que les taux d'imposition font l'objet d'une délibération annuelle du Conseil municipal.

Madame la Maire propose une augmentation raisonnée des taux pour assurer le financement de l'ensemble des projets du mandat dont le projet d'école élémentaire. L'augmentation proposée pour 2024 est de 1,5 %.

	Taux Votés 2023	Taux Proposés 2024	Taux Votés 2024
Taxe d'Habitation résidence secondaires	17,01%	17,27%	17,27%
Taxe Foncière (bâti)	33,79%	34,30%	34,30%
Taxe Foncière (non bâti)	65,29%	66,28%	66,28%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.30 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66.28 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 17,27 %

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

14) Délibération 2024-023 - Adoption du Budget Primitif de l'Exercice 2024 de la Commune

Exposé

Madame Mathilde VILBOUX, Maire-Adjointe, expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Le Budget Primitif de la Commune pour l'Exercice 2024 se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement	
Chapitre 011 Charges à caractère général	387 590
Chapitre 012 Charges de personnel	459 340
Chapitre 014 Atténuation de produits	88 012
Chapitre 042 Opération d'ordre entre section	74 269.40
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	188 390
Chapitre 66 Charges financières	41 000
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 000
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	5 021
Chapitre 023 Virement à la section d'Investissement	127 379.58
Total des Dépenses de Fonctionnement	1 372 001.98

Recettes de Fonctionnement	
Chapitre 013 Atténuation de charges	1 000
Chapitre 70 Produits des services	130 580
Chapitre 73 Impôts et taxes et fiscalité locale	713 521
Chapitre 74 Dotations et participations	190 514
Chapitre 75 Autres produits de gestion	33 540
Chapitre 76 Produits financiers	0
Chapitre 77 Produits exceptionnels	0
Chapitre 78 : Reprise provision semi budgétaire	31
Chapitre 042 Opération d'ordre entre section	0
Chapitre 002 Résultat reporté ou anticipé	302 815.98
Total Recettes de Fonctionnement	1 372 001.98

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement	
Chapitre 001 Solde d'investissement reporté	
Chapitre 10 Dotations Fonds divers Réserves	
Chapitre 16 Remboursement d'emprunts	48 030
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	99 300
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	14 100
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	216 637.28
Chapitre 23 Immobilisations en cours	50 000
Chapitre 27 : Autres immobilisations financière	
Chapitre Restes à réaliser	2 361 935.31
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	
Total des Dépenses d'Investissement	2 790 002.59

Recettes d'Investissement	
Chapitre 001 Solde d'exécution d'investissement reporté	834 103.36
Chapitre 024 Produits des cessions	
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section	74 269.40
Chapitre 10 Dotations et fonds divers	
Chapitre Restes à réaliser	345 000
Chapitre 13 Subvention d'investissement	1 643 402.57
Chapitre 16 : Emprunts	
Chapitre 021 Virement de la section de Fonctionnement	127 379.58
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	
Total Recettes d' Investissements	3 024 154.91

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2024 tel que présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel (fongibilité des crédits).

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

Questions Diverses :

Pas de questions diverses

La séance est levée à 21h45